



## CONDITIONS DE REPRISE DES MARCHANDISES

Les produits achetés peuvent être repris aux conditions suivantes :

- Dans un **délai de 1 mois maximum** après leur date d'achat, et pour les produits affichant une date de péremption, sous réserve que la validité soit encore au minimum de 3 mois à la date de reprise.
- Sur présentation de leur **facture d'achat**.
- Sous réserve de leur **parfait état** (emballage et marchandises intacts).

Les produits seront repris au tarif d'achat, ou au tarif public de vente à la date de la reprise, si celui-ci est inférieur au tarif d'achat.

Cette reprise donnera lieu à un avoir valable 1 an.

Les produits ayant fait l'objet d'une commande spécifique (mise en teinte de peinture, isolants non standards, revêtements de sol ...) ne seront ni repris ni échangés.

Les produits achetés en promotion ne seront ni repris ni échangés.